

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170035

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 20 septembre 2017

Date d'affichage : *29 septembre* 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 17

Vote : 17

Pour : 17 (dont 1 pouvoir)

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 septembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÏNY, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ.

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Sophie DELETTRE, Mme Annie UHALDEBORDE, M. Francis DAVRIL (pouvoir à M. Paul BAUDRY).

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE

**Objet : Autorisation de signer la promesse de
vente et la vente définitive d'un terrain privé
communal**

Monsieur Le Maire informe que M & Mme ETCHEBERRY Olivier, domiciliés 34 Allée du Makila à Bassussarry, souhaitent pouvoir faire l'acquisition d'une partie représentant 16m² de la parcelle cadastrée section AP n°021 d'une contenance totale de 1 313m², appartenant à la commune.

Ce terrain, entretenu régulièrement par M & Mme ETCHEBERRY est situé en limite de leur propriété et de la voie d'accès au golf.

Cette parcelle a fait l'objet d'une division par le cabinet de géomètres experts SCP Bigourdan. Elle est cadastrée section AP n°184.

Le prix de vente a été fixé à 10€/m².

Le compromis de vente et l'acte authentique seront signés auprès de l'office notarial « Les Glycines », domicilié à Bayonne, 1 rue Edmond Sée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente avec M & Mme ETCHEBERRY,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique de vente avec M & Mme ETCHEBERRY, auprès de l'office notarial « Les Glycines », domicilié à Bayonne, 1 rue Edmond Sée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *19/09/2017*